

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	33 365 501	3,00		32 607 000	978 210	3	978 210
Taxe foncière non bâtie additionnelle	692 142	3,45		2 215 000	76 418	3,45	76 418
Taxe d'habitation additionnelle	1 560 318	12,26		1 504 000	184 390	12,26	184 390
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	31 659 024	25,88		33 072 000	8 559 034	25,88	8 559 034
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	1 239 018	Total	978 052
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	8 559 034		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case ☐
----------------------	---	---	---	--	--

Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1235 018	=
Taxe d'habitation additionnelle	1 239 018	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)
CFE unique ou de zone		Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE éolienne		Durée retenue si intégration progressive des taux (14)

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	4 029 886	IFER	546 304	TASCOM	21 548	TAFNB	88 336	Alloc. compensatrices	6 580 330	DCRTP	106 803	ENGIR	-2 317 358	Total	9 055 849
-----	-----------	------	---------	--------	--------	-------	--------	-----------------------	-----------	-------	---------	-------	------------	-------	-----------

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	978 052	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026	18 853 001

A Kourou
Le 29 avril 2026A CAYENNE
Le 24 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
GREGORY ROUTARDLe Président
Michael RIMANE

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération votée des taux.



EPCI : 304 C. C. DES SAVANES
DEPARTEMENT : 97
TRÉSORERIE OU SGC : SGC-EST LITTORAL

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste		0	a. Par le conseil communautaire	0	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		17 939	b. Par la loi	0	0
c. Locaux industriels		290 926	Taxe foncière non bâtie :		73 616
d. Logements sociaux et longue durée		1 597	a. Par le conseil communautaire	14 848 537	179 403
Taxe foncière non bâtie :		0	b. Par la loi (terres agricoles)	0	49 882
Taxe d'habitation :		0	c. Par la loi (autres)	1 034 352	243 403
a. Dotation pour perte de THLV		0	Cotisation foncière des entreprises :		0
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires		0	a. Par le conseil communautaire	0	2 258 867
b. Mayotte		0	b. Par la loi	31 208 024	1 771 019
Cotisation foncière des entreprises :		444 717	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		149 919	a. Résidences secondaires et assimilées	1 504 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH
b. Base minimum		5 675 183	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. Moyenne nationale
c. Locaux industriels		49	c. Correction des bases THRS	-67 824	b. Taux maximum
d. Autres allocations		0	d. Correction des bases THLV	0	>>>
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		26,95	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national		53,90	
CFE unique ou de zone		b. Taux plafond de 2026			
CFE éolienne		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taux maximum :		Taux moyens des taxes foncières de 2025 :		CFE unique/de zone	
a. De droit commun		25,96	>>>	CFE éolienne	
b. Dérogatoire		25,96	>>>	37,28	
c. Avec rattrapage		25,96	>>>	73,40	
d. Avec capitalisation		26,95	>>>	0,990	
e. Avec majoration spéciale		19,19	>>>	>>>	
Taux moyens pondérés :		Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée	8,89	
b. En cas de changement de périmètre		>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		Taux moyens de référence au niveau national :			
a. Taxe foncière bâtie		1,002981	a. Taxe foncière bâtie	39,79	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		1,004142	b. Taxe foncière non bâtie	51,19	